



CHARTRE ÉTHIQUE et DÉONTOLOGIQUE des FORMATIONS, SENSIBILISATIONS et INTERVENTIONS de CONFORMITY DATA

1. Préambule

Par la signature de la présente charte, Conformity Data s'engage formellement auprès de ses clients en leur garantissant des formations, sensibilisations et interventions de qualité en matière de droit du numérique, conformes aux normes éthiques et sociétales en vigueur.

Cette charte est annexée au bulletin d'inscription de chaque client de Conformity Data dans le cadre d'une formation, sensibilisation ou intervention.

2. Objet

La présente charte a pour objet de définir les valeurs éthiques et déontologiques du formateur ou de l'intervenant.

3. Missions

Le formateur ou l'intervenant de Conformity Data a pour mission de faire acquérir des connaissances en matière de droit du numérique à son client.

Il s'adapte au niveau de connaissance de ce dernier et s'exprime dans un langage approprié.

4. Éthique

Le formateur ou l'intervenant de Conformity Data s'engage à :

- se comporter avec honnêteté, exactitude, équité et indépendance,
- offrir uniquement les services professionnels pour lesquels il dispose de la pleine capacité de connaissances,
- traiter de façon confidentielle toute information acquise au cours de ces prestations et échanges professionnels ultérieurs.

5. Probité

Le formateur ou l'intervenant de Conformity Data agit en toutes circonstances de façon diligente, loyale, responsable et honnête, en fonction de ses connaissances et de son degré d'expertise, au service du client. Par conséquent, il n'applique pas de méthodes illicites ou contraires à l'éthique.

L'utilisation des noms ou marques des clients de Conformity Data, dans le cadre de ses références commerciales, est soumis à l'autorisation préalable et expresse des clients avant toute utilisation.

6. Objectivité

Aucun jugement n'est émis en raison de préjugés.

7. Compétences relationnelles

Le formateur ou l'intervenant de Conformity Data veille à entretenir des relations de qualité en matière de communication, pédagogie et négociation.

8. Obligation de confidentialité

Le formateur ou l'intervenant de Conformity Data est tenu à une obligation de confidentialité.

Il respecte une stricte confidentialité de toutes les informations internes aux structures de ses clients dont il a connaissance.

Il s'interdit de faire usage de documents ou informations à caractère interne dont il aurait eu connaissance, dans l'exercice de ses missions chez un client tiers, sauf accord préalable et exprès de ce dernier ou anonymisation.

Cette confidentialité se poursuit au-delà de la durée de la formation ou de l'intervention.

9. Compétences, connaissances et mise à jour

Le formateur ou intervenant de Conformity Data possède les connaissances, les compétences et l'expérience adéquates pour mener à bien sa mission.

Il maintient ses compétences et connaissances en les améliorant et de les enrichissant constamment par la veille juridique, technologique et sociétale et par une formation continue appropriée.

10. Relations avec le client

La relation entre le formateur ou l'intervenant de Conformity Data et le client est fondée sur la confiance et la franchise.

Le formateur ou l'intervenant de Conformity Data :

- présente au client des factures détaillées, transparentes et honnêtes,
- ne conserve pas les documents du client en vue d'exercer un moyen de pression pour obtenir le recouvrement des factures relatives à ses missions,
- s'investit dans la transmission de son expertise auprès de stagiaires ou apprentis qui pourraient l'accompagner. Ces derniers seront soumis au respect de la présente charte déontologique et éthique.

Date : 03 octobre 2024
Nom et prénom du dirigeant : Taczanowski Karine
N° de SIREN : 933794562
Adresses postale et électronique : Conformity Data
9 impasse du Miné
29720 Plonéour-Lanvern
contact@conformity-data.fr

Signature et cachet de l'organisme :

CONFORMITY DATA
Karine TACZANOWSKI
Tél : 06.40.76.78.90
Siret : 933 794 562 00019 APE : 6311Z

